

QUELQUES MOTS SUR LE SAINT EVANGILE

(Suite et fin.)

IV. — Le Saint Evangile et la Sainte Eglise

LE Saint Evangile est désormais inséparable de la Sainte Eglise. C'est l'Eglise seule, qui a reçu mission de le prêcher, et, par conséquent, c'est elle seule qui en est la gardienne officielle et souveraine, l'interprète autorisée et infallible.

Toujours, comme au commencement, l'enseignement oral des Pasteurs légitimes reste le moyen ordinaire, vivant, indispensable d'évangélisation. Il ne doit pas être remplacé, même par la lecture du plus saint des livres, si ce n'est d'une manière accidentelle et transitoire. Notre-Seigneur n'a pas dit aux apôtres : « Faites lire mon Evangile ! » Mais bien : « Allez, enseignez, prêchez mon Evangile à toute créature ! » La foi, dit saint Paul, est fille de la prédication : *Fides ex auditu*.

Par ailleurs, l'Evangile est l'auxiliaire le plus puissant et le plus efficace de l'enseignement oral, non seulement pour les Pasteurs, qui trouvent dans ses pages sacrées la base, le fond et le thème obligé de leur prédication ; mais aussi pour les fidèles, qui recueillent des instructions pastorales un fruit d'autant plus sérieux et abondant, qu'ils y sont mieux préparés par la connaissance du Livre de Jésus-Christ.

C'est pourquoi la Sainte Eglise n'a jamais cessé d'ex-